

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1753

présenté par
Mme Park

ARTICLE 37

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I B. – L'ordonnance n° 2015-1736 du 24 décembre 2015 portant transposition de la directive 2012/33/UE du 21 novembre 2012 modifiant la directive 1999/32/CE en ce qui concerne la teneur en soufre des combustibles marins est ratifiée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ratifier l'ordonnance n° 2015-1736 du 24 décembre 2015 relative à la teneur en soufre des combustibles marins, qui n'a pas été ratifiée à ce jour.